

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue le 14 décembre 2020 à 18 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Daniel Bourdon, Denis Ethier, Élane Brière, Isabelle Nadon, Yves Desjardins formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

20-12-778

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon d'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

ADOPTÉE.

20-12-779

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la conseillère Élane Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

20-12-780

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 7 ET DU 10 DÉCEMBRE 2020

Chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux des séances tenues les 7 et 10 décembre 2020, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'approuver les procès-verbaux des séances du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenues les 7 et 10 décembre 2020.

ADOPTÉE.

20-12-781

MODIFIER LA RÉSOLUTION NUMÉRO 20-10-669 DÉCRÉTANT LE 19 NOVEMBRE « JOURNÉE DE LA SENSIBILISATION AU CANCER DE LA PROSTATE »

Monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins de modifier la résolution numéro 20-10-669 décrétant le 19 novembre « Journée de la sensibilisation au cancer de la prostate », afin d'ajouter dans le dispositif le texte suivant : « Que le conseil autorise l'achat de noeuds papillon 2020 au montant de 200 \$ dont 100 \$ sera une contribution à l'organisme Procure Alliance et d'autoriser la trésorière à payer le montant total sur présentation de facture. ».

ADOPTÉE.

20-12-782

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 136-2

Monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, de prendre acte du dépôt du document modifié et du procès-verbal de correction, en date du 1^{er} décembre 2020, en regard de l'article 11 du règlement numéro 136-2 intitulé *Règlement omnibus modifiant le règlement de construction numéro 136*, tel que présenté par la greffière.

ADOPTÉE.

20-12-783

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 366 POUR LE REMPLACEMENT DES LUMINAIRES AU DEL DANS LA VILLE

Monsieur le conseiller Denis Ethier donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 366 visant à décréter un emprunt et une dépense de 555 000 \$ pour le remplacement des luminaires au DEL dans la Ville, incluant la conversion des luminaires tête cobra pour DEL Philips et les mesures accessoires et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

20-12-784

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 176-13 RELATIF À L'ENLÈVEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, RECYCLABLES ET ORGANIQUES

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 176-13 intitulé *Règlement pour remplacer l'annexe « I » du règlement numéro 176 relatif à l'enlèvement des matières résiduelles, recyclables et organiques*, a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Éline Brière, d'adopter le règlement numéro 176-13, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE.

20-12-785

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 339-1 RELATIF AU TAUX DE TAXATION DISTINCT SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 339-1 intitulé *Règlement remplaçant l'article 1 et ajoutant l'article 1.1 du règlement 339 relatif au taux de taxation distinct sur les mutations immobilières*, a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'adopter le règlement numéro 339-1, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE.

20-12-786

PROCLAMATION DE LA VILLE À TITRE DE MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

CONSIDÉRANT que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

CONSIDÉRANT que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

CONSIDÉRANT que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

CONSIDÉRANT que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Éline Brière, de proclamer la Ville de Mont-Laurier municipalité alliée contre la violence conjugale.

ADOPTÉE.

20-12-787

PUBLICATION DES AVIS LÉGAUX, COMMUNIQUÉS ET PUBLICITÉS DE LA VILLE À COMPTER DU 1ER JANVIER 2021

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Ville de publier des avis légaux, communiqués et publicités émis par ses différents services afin d'informer les citoyens;

CONSIDÉRANT que le média le plus consulté par l'ensemble de la population est l'unique journal livré à domicile chaque semaine, soit le journal « l'Info de la Lièvre »;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Éline Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, de poursuivre la publication des avis légaux, communiqués et publicités émis par les différents services de la Ville, pour l'année 2021, dans le journal « l'Info de la Lièvre », suivant la grille tarifaire, jointe à la présente.

Les directeurs de service de la Ville sont autorisés à utiliser les soldes disponibles aux postes budgétaires « Publicité – journaux » pour l'année 2020 et la trésorière à acquitter les factures à cet effet.

Ils sont également autorisés à publier occasionnellement dans le journal circulant dans la Ville ou dans un système électronique lorsque nécessaire.

ADOPTÉE.

20-12-788

DÉLÉGUER UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE AU SEIN DU CENTRE DE PLEIN AIR MONT-LAURIER

Madame la conseillère Éline Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins de nommer le maire, monsieur Daniel Bourdon, représentant de la Ville au sein du Centre de plein air Mont-Laurier.

ADOPTÉE.

20-12-789

SOUTIEN DE L'ACTIVITÉ DE LA PÊCHE TOURISTIQUE ET SPORTIVE AU QUÉBEC PAR LA MODERNISATION DE LA STATION PISCICOLE DE LAC-DES-ÉCORCES

CONSIDÉRANT que les régions touristiques rurales accueillent beaucoup d'adeptes de la pêche ce qui crée une activité économique considérable et importante pour ces régions;

CONSIDÉRANT que selon une étude du gouvernement du Québec, les dépenses annuelles des pêcheurs au Québec étaient de 1 059 800 000 \$ en 2012;

CONSIDÉRANT que les organismes d'ensemencement des Laurentides, de l'Abitibi, de la Mauricie, de Lanaudière et de toutes les autres régions du Québec ont besoin d'un approvisionnement en poissons de provenance publique pour maintenir la qualité de la pêche sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que ces organismes contribuent à garder l'activité de la pêche attractive et à intéresser la relève;

CONSIDÉRANT que les pourvoiries et les ZECS s'approvisionnent majoritairement auprès des piscicultures privées qui ne répondent pas à la demande ou ne peuvent y répondre en fonction de la capacité de payer des acheteurs;

CONSIDÉRANT que les piscicultures privées produisent de moins en moins de poissons et connaissent de plus en plus de difficultés financières;

CONSIDÉRANT que la fermeture de la station piscicole de Lac-des-Écorces causerait une diminution supplémentaire du volume annuel produit et introduit annuellement;

CONSIDÉRANT que les impacts sur l'intérêt de la pêche seraient instantanés et par conséquent les dépenses y étant associées diminueraient;

CONSIDÉRANT qu'un comité de travail a été mis en place en mai 2019 par madame Chantale Jeannotte, députée de Labelle;

CONSIDÉRANT qu'une étude a été réalisée par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, commandée par le CLD de la MRC d'Antoine-Labelle, pour évaluer les hypothèses de conversion de la station piscicole de Lac-des-Écorces en coopérative, OBNL, partenariat public privé, production mixte de poissons et production végétale par aquaponie, de poisson de table, production de 5 à 50 tonnes, en recirculation ou « flow true », etc.;

CONSIDÉRANT que suite à cette étude, aucun modèle d'affaires évalué n'est viable ou vraisemblablement réalisable;

CONSIDÉRANT que la volonté du gouvernement du Québec est de mettre fin aux opérations de la station piscicole de Lac-des-Écorces;

CONSIDÉRANT que les arguments ayant mené à la décision de fermer la station piscicole de Lac-des-Écorces ont été basés sur une évaluation d'impact financier erroné en regard des estimations de coûts, ajustées pour l'éventuelle poursuite de la mise à niveau de la station piscicole de Baldwin;

CONSIDÉRANT qu'il y a une incapacité d'augmenter la production de la station piscicole de Baldwin aux besoins actuels pour le maintien de l'industrie touristique de la pêche au Québec;

CONSIDÉRANT qu'il est important de maintenir l'attrait des Québécois pour les activités extérieures;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Élane Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, de demander à monsieur Pierre Dufour, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs de :

- soutenir les économies des régions du Québec en leur permettant de demeurer attractives en introduisant un volume croissant de poissons ;
- moderniser la station piscicole de Lac-des-Écorces afin de maintenir et augmenter la capacité de production de poissons de provenance publique, et ce, sur plusieurs sites distincts;
- développer un modèle de mise à disposition des poissons produits par le gouvernement pour les ZECS, pourvoires et autres par l'entremise des expertises développées sur les territoires.

ADOPTÉE.

20-12-790

SIGNATURE D'ENTENTE RELATIVE AU DÉVELOPPEMENT DU CENTRE DE PLEIN-AIR

Madame la conseillère Éline Brière propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'autoriser le maire ou le maire suppléant, et la greffière ou l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente relative au développement du Centre de plein-air, à intervenir avec le Centre de plein-air Mont-Laurier inc., laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE.

20-12-791

CONTRIBUTION À CENTRE DE PLEIN-AIR MONT-LAURIER INC. POUR LE DÉVELOPPEMENT DU CENTRE DE PLEIN-AIR DU LAC THIBAUT

Madame la conseillère Éline Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, de contribuer à Centre de plein-air Mont-Laurier inc. dans le cadre du projet de développement du Centre de plein-air situé au lac Thibault en donnant un ordinateur portable ainsi qu'un montant de 4 000 \$ en argent.

D'autoriser la trésorière à émettre un chèque de 4 000 \$ à l'ordre de Centre de plein-air Mont-Laurier inc., 1831, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier, province de Québec, J9L 1N1.

Ladite contribution est conditionnelle à la réception, en 2020, de la charte de ladite entreprise.

ADOPTÉE.

20-12-792

MANDAT À LA FIRME DHC AVOCATS - PROCÉDURES LÉGALES – INFRACTION AUX RÈGLEMENTS 132, 134 ET 127 – SUR LE LOT 4 330 976 - CHEMIN DES BÛCHERONS

Madame la conseillère Éline Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, de mandater la firme DHC avocats, à l'effet d'engager toutes procédures légales appropriées afin de faire respecter les dispositions du règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro 132, du règlement de zonage numéro 134 ainsi que du règlement relatif aux nuisances numéro 127 relativement à l'installation d'une roulotte hors d'un terrain de camping et à des nuisances par monsieur Steven Campbell et madame Audrey Vaillancourt sur le lot 4 330 976 au cadastre officiel du Québec.

ADOPTÉE.

20-12-793

MANDAT À MAITRE JACQUES LAUZON, AVOCAT - SERVICES PROFESSIONNELS DE PROCUREUR POUR LA GESTION DES CONSTATS D'INFRACTION

Madame la conseillère Éline Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, conformément à l'article 573.3.0.2 de la *Loi sur les cités et villes*, de renouveler le mandat de maître Jacques Lauzon à titre de procureur de la Ville pour l'année 2021 concernant les services professionnels d'avocat pour la gestion des constats d'infraction émis en application des règlements municipaux et du Code la sécurité routière, et ce, aux conditions suivantes :

Traitement des constats d'infraction :

avec plaidoyer de culpabilité	25 \$ par unité
sans plaidoyer de culpabilité	44 \$ par unité
avec plaidoyer de non-culpabilité	75 \$ par unité.

ADOPTÉE.

20-12-794

BUDGET PARTICIPATIF 2020 - PROCLAMATION DU PROJET GAGNANT

CONSIDÉRANT qu'un montant de 25 000 \$ a été réservé au budget d'investissement de l'année 2020 pour la réalisation d'un projet dans le cadre du budget participatif citoyen;

CONSIDÉRANT l'appel de proposition de projets auprès des citoyens pour cette première édition du budget participatif citoyen;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse du comité de pilotage, 5 projets répondaient aux critères d'admissibilité établis dans le cadre de référence du budget participatif et ont été soumis au vote citoyen;

CONSIDÉRANT qu'à l'issue du dépouillement des votes se terminant le 11 décembre 2020, le résultat se résume comme suit :

Projets retenus par le comité de pilotage et soumis au vote	Nombre de votes	Projet gagnant
Parcours d'hébertisme au parc Ernest-Léonard, proposé par Francis Deslauriers	301	X
Bloc d'escalade extérieur au parc des Canotiers, proposé par Dominic Bilodeau	163	
Revitalisation du parc à neige, proposé par Yann Savard Morel	129	
Installation d'un quai pour la mise à l'eau de kayak ou de canot sur la rivière du Lièvre, proposé par Mathieu Vaillancourt	105	
Trajet psychomoteur pour les jeunes au parc Lanthier-Léonard, proposé par Marie-Josée Léonard	85	

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Éline Brière propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, de proclamer le projet « Parcours d'hébertisme au parc Ernest-Léonard », déposé par Francis Deslauriers gagnant du budget participatif citoyen de l'édition 2020.

Ledit projet, d'un montant maximum de 25 000 \$, consiste à la construction d'une piste d'hébertisme dans la partie forestière du parc Ernest-Léonard afin de compléter le volet sportif des activités en saison estivale, d'en faire un lieu d'activités pour toute la famille et de revaloriser le parc pour la communauté.

De remercier monsieur Deslauriers ainsi que tous les participants de cette première édition, que ce soit à titre de membres du comité de pilotage ou de porteurs de projets.

ADOPTÉE.

20-12-795

APPROBATION DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2020

Madame la conseillère Éline Brière propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'approuver les dépenses d'investissement et de fonctionnement et d'entériner l'émission des chèques et des paiements par voie électronique pour le mois de novembre 2020, le tout, selon la liste des paiements effectués se détaillant comme suit :

Activités d'investissement :

- chèques émis	1 762 984,37 \$
- paiements électroniques	
- transfert international	

Activités de fonctionnement :

- chèques émis	1 414 644,19 \$
- paiements électroniques	377 151,70 \$
- transfert international	

La liste est classée au dossier 207-000-079.

ADOPTÉE.

20-12-796

RESCINDER LA RÉOLUTION NUMÉRO 20-07-496

CONSIDÉRANT l'affectation de surplus non affecté de 50 000 \$ pour la vidange des étangs de l'usine d'assainissement des eaux lors de l'adoption du budget 2020;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 20-07-496 affectant un autre 50 000 \$ du surplus non affecté au surplus affecté pour la vidange des étangs de l'usine d'assainissement des eaux;

CONSIDÉRANT que l'affectation de 50 000\$ seulement est suffisante pour la vidange des étangs en 2020;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Éline Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, de rescinder la résolution numéro 20-07-496 puisque l'affectation a déjà été approuvée par l'adoption du budget 2020.

ADOPTÉE.

20-12-797

ANNULATION DE CONSTATS D'INFRACTION

CONSIDÉRANT les tentatives de signification infructueuses et l'impossibilité pour la Ville de retracer les défendeurs des constats d'infraction;

CONSIDÉRANT que certains constats d'infraction n'ont jamais fait l'objet d'ouverture à la Cour pour diverses raisons et qu'ils sont prescrits;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Éline Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'autoriser la trésorière à annuler les constats d'infraction suivants :

Numéro de constat	Date d'émission	Montants
26613	2010-05-20	300 \$
804027436	2014-05-13	1 000 \$
804028037	2015-01-10	30 \$
805170790	2016-07-15	300 \$
805170748	2017-09-15	300 \$
805329300	2018-08-08	312 \$
805505465	2018-07-11	484 \$
805505466	2018-07-11	484 \$
805984680	2018-09-10	484 \$
805984681	2018-09-10	484 \$
805984682	2018-09-10	484 \$
805984683	2018-09-10	484 \$
805988726	2019-02-16	108 \$
805988783	2018-12-06	272 \$
806190151	2019-08-07	150 \$

ADOPTÉE.

20-12-798

EMPRUNT TEMPORAIRE AUX FINS D'ADMINISTRATION COURANTE

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de contracter un emprunt temporaire aux fins d'administration courante en attendant la perception des paiements dus des taxes, licences, permis, compensations et autres cotisations;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Éline Brière propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, de décréter un emprunt temporaire maximum de 2 000 000 \$ aux fins d'administration courante.

De contracter l'emprunt temporaire selon les besoins de la Ville pour une période de 6 mois, à partir du 1^{er} janvier jusqu'au 30 juin 2021.

De demander à la Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides d'accorder à la Ville un prêt temporaire au taux préférentiel.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la trésorière, à signer, pour et au nom de la Ville, les documents relatifs à cet emprunt.

ADOPTÉE.

20-12-799

**ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE MONSIEUR JASON CAMPBELL,
EMPLOYÉ AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE**

Monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'accepter la démission de monsieur Jason Campbell à titre de pompier à temps partiel au Service de la sécurité incendie effective le 16 novembre 2020.

Le conseil municipal remercie monsieur Campbell pour les 2 années de bons et loyaux services qu'il a rendus à la communauté et lui souhaite bon succès dans ses nouveaux défis.

ADOPTÉE.

20-12-800

**ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE MONSIEUR MAXIME CHÉNIER,
EMPLOYÉ AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE**

Monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'accepter la démission de monsieur Maxime Chénier à titre de pompier à temps partiel au Service de la sécurité incendie effective le 26 novembre 2020.

Le conseil municipal remercie monsieur Chénier pour les 2 années de bons et loyaux services qu'il a rendus à la communauté et lui souhaite bonne chance dans ses futurs projets.

ADOPTÉE.

20-12-801

NOMINATION DE MONSIEUR NORMAND GUÉNETTE AU POSTE DE JOURNALIER MQV SAISONNIER RÉGULIER

CONSIDÉRANT l'affichage interne du poste de journalier MQV saisonnier régulier au Service des loisirs, de la culture et des parcs qui prenait fin le 20 mars 2020;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues;

CONSIDÉRANT que monsieur Normand Guénette aura complété sa période d'essai au 20 décembre 2020;

CONSIDÉRANT le rapport favorable émis par madame Audrey-Anne Richer, directrice du Service des loisirs, de la culture et des parcs;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'entériner l'attribution du poste de journalier MQV saisonnier régulier au Service des loisirs, de la culture et des parcs à monsieur Normand Guénette, et ce, en date du 15 juin 2020.

Monsieur Guénette est régi par la convention collective du Syndicat des travailleurs et des travailleuses de la Ville de Mont-Laurier (CSN) en vigueur, et son supérieur immédiat est madame Audrey-Anne Richer.

La date d'ancienneté de monsieur Guénette est le 15 juin 2019, suivant l'application de l'article 17-02 de la convention collective actuellement en vigueur.

ADOPTÉE.

20-12-802

CONTRIBUTION FINANCIÈRE À CENTRAIDE HAUTES-LAURENTIDES POUR LA CAMPAGNE DE SOUSCRIPTION 2019

CONSIDÉRANT que les employés de la Ville ont contribué à la campagne de souscription 2019 de Centraide Hautes-Laurentides en versant la somme de 3 358,50 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville s'est engagée à doubler les dons recueillis auprès de ses employés;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'autoriser la trésorière à émettre un chèque de 3 358,50 \$ à l'ordre de Centraide Hautes-Laurentides, CP 154, Mont-Laurier (Québec) J9L 3G9, à titre de contribution financière pour la campagne de souscription 2019.

ADOPTÉE.

20-12-803

SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE POUR L'ADHÉSION DES BIBLIOTHÈQUES DE MONT-LAURIER AU PROGRAMME BIBLIO-JEUX 2021-2023

CONSIDÉRANT que Biblio-jeux est un programme de stimulation du langage à la bibliothèque pour les enfants âgés entre 6 mois et 6 ans et leurs parents;

CONSIDÉRANT que Biblio-jeux offre aux parents des informations sur l'acquisition du langage et de la littératie, des stratégies de stimulation du langage à appliquer durant le jeu, ainsi que des suggestions de stratégies et d'activités pour le retour à la maison;

CONSIDÉRANT que les bibliothèques publiques ont un rôle de soutien de leur communauté dans leurs besoins d'information, de littératie et de culture;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'autoriser le maire ou le maire suppléant, et la greffière ou l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente entre l'Association des bibliothèques publiques du Québec (ABPQ) et les Bibliothèques de Mont-Laurier pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023.

D'autoriser la trésorière à effectuer les paiements annuellement à l'ABPQ aux montants établis dans la grille tarifaire de l'Annexe B pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023.

ADOPTÉE.

20-12-804

MODIFICATION AUX BAUX DE LOCATION DU CASSE-CROÛTE ET DU COMPTOIR DE SERVICE DU CENTRE SPORTIF JACQUES-LESAGE

CONSIDÉRANT la résolution 18-03-189 relativement à l'adjudication de la soumission VML-MQV-18-01 pour la location du restaurant et la résolution 18-03-190 relativement à l'adjudication de la soumission VML-MQV-18-02 pour la location du comptoir de service au Centre sportif Jacques-Lesage;

CONSIDÉRANT la baisse majeure des activités au Centre Sportif pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT les mesures sanitaires en vigueur au Centre Sportif Jacques-Lesage;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas de tournois ou d'événements spéciaux au Centre Sportif jusqu'en mars 2021;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, de permettre aux adjudicataires, Jessica Leclerc enr. et Home Hardware, de cesser leurs activités pour la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2021.

D'offrir un loyer à titre « gratuit » pour la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2021.

ADOPTÉE.

20-12-805

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - AU 2051, BOULEVARD ALBINY-PAQUETTE

CONSIDÉRANT les critères d'évaluation applicables à cette demande;

CONSIDÉRANT l'espace restreint en cour avant du côté opposé de la propriété empêchant l'implantation conforme de l'enseigne et ce, en raison notamment de la présence approximative de l'élément épurateur desservant le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, en date du 4 novembre 2020;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal « L'info de la Lièvre », édition du 25 novembre 2020, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la période de consultation écrite se déroulant entre le 25 novembre et le 10 décembre 2020 relativement à ladite demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'accorder la dérogation mineure pour la propriété située au 2051, boulevard Albiny-Paquette afin de permettre :

une dérogation à l'article 322, tableau n° 322 du règlement numéro 134 relatif au zonage pour :

- accepter l'installation de l'enseigne sur poteau projetée à une distance en deçà du 30 mètres minimum de l'enseigne sur poteaux existante se situant sur la propriété voisine.

ADOPTÉE.

20-12-806

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - AU 150, RUE BEAURIVAGE

CONSIDÉRANT les critères d'évaluation applicables à cette demande;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, en date du 4 novembre 2020;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal « L'info de la Lièvre », édition du 25 novembre 2020, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la période de consultation écrite se déroulant entre le 25 novembre et le 10 décembre 2020 relativement à ladite demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'accorder la dérogation mineure pour la propriété située au 150, rue Beaurivage afin de permettre :

une dérogation à la grille des usages et normes de la zone H-600 du règlement numéro 134 relatif au zonage afin de :

- accepter la marge de recul latérale droite entre le garage annexé projeté et la limite de propriété latérale droite à 1,74 mètre au lieu de 2 mètres minimum;
- accepter le total des 2 marges latérales combinées à 4,08 mètres au lieu de 5 mètres minimum.

ADOPTÉE.

20-12-807

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - AU 1469, CHEMIN DU TOUR-DU-LAC-DES-ÎLES

CONSIDÉRANT les critères d'évaluation applicables à cette demande;

CONSIDÉRANT que la superficie totale est calculée en tenant compte de la remise existante, étant annexée à la construction visée;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, en date du 4 novembre 2020;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal « L'info de la Lièvre », édition du 25 novembre 2020, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la période de consultation écrite se déroulant entre le 25 novembre et le 10 décembre 2020 relativement à ladite demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par madame la conseillère Éleine Brière, d'accorder la dérogation mineure pour la propriété située au 1469, chemin du Tour-du-Lac-des-Îles afin de permettre :

une dérogation à l'article 142 paragraphe 4 du règlement numéro 134 relatif au zonage pour :

- autoriser le bâtiment accessoire (garage privé) ayant une superficie au sol de 114 mètres carrés au lieu de 112 mètres carrés maximum.

ADOPTÉE.

20-12-808

P.I.I.A. - PROJET DE REGROUPEMENT DES LOTS 4 619 704, 4 619 705, 4 619 706 ET 6 399 242 AU CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC SUR LA RUE DES DAVIAULT

CONSIDÉRANT le projet de regroupement des lots 4 619 704, 4 619 705, 4 619 706 et 6 399 242 au cadastre officiel du Québec présenté par monsieur Denis Leduc relativement à la propriété située au sur la rue des Daviault, dans la zone H-616;

CONSIDÉRANT le plan projet de lotissement majeur préparé par monsieur Guy Létourneau, arpenteur-géomètre mis à jour le 9 avril 2009 et préalablement approuvé par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT que tout changement apporté sur un plan de lotissement majeur et préalablement approuvé doit être soumis dans le cadre d'une nouvelle demande de P.I.I.A.;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 20-02-153 acceptant le regroupement à venir de 3 lots sur la rue Daviault à être compris dans la future propriété résidentielle visée à la présente demande;

CONSIDÉRANT le plan cadastral parcellaire préparé par Normand Gobeil, arpenteur-géomètre sous le numéro 4308 de ses minutes démontrant un nouveau lot projeté portant le numéro 6 399 241 à être regroupé avec les 3 lots donnant front sur la rue Daviault;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux objectifs et critères du règlement numéro 137 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 2 décembre 2020, portant le numéro 20-12-129;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par madame la conseillère Éline Brière, d'accepter le projet de regroupement des lots 4 619 704, 4 619 705, 4 619 706 et 6 399 242 au cadastre officiel du Québec relativement à la propriété située sur la rue des Daviault, tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE.

20-12-809

P.I.I.A. - PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE REMISE AU 495, RUE CARILLON

CONSIDÉRANT le projet de construction d'une remise présenté par monsieur Claude Maurice relativement à la propriété située au 495, rue Carillon, sur le lot 5 201 400 au cadastre officiel du Québec, dans la zone CV-440;

CONSIDÉRANT que le projet répond partiellement aux objectifs et critères du règlement numéro 137 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 2 décembre 2020, portant le numéro 20-12-134;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'accepter le projet de construction d'une remise relativement à la propriété située au 495, rue Carillon, avec la condition suivante :

- le revêtement doit être composé de déclin de bois peinturé ou vernis ou de type « canexel » s'agençant à la couleur de la maison.

ADOPTÉE.

20-12-810

APPROBATION DU CERTIFICAT DE PAIEMENT NO.5 POUR LA LIBÉRATION FINALE DES RETENUES DES TRAVAUX D'ÉGOUT, D'AQUEDUC ET DE VOIRIE SUR LES RUES BEAUDRY, BELCOURT ET COURSOL, DEVIS VML-G-19-10

CONSIDÉRANT que la période de garantie contractuelle est terminée pour les travaux d'égout, d'aqueduc et de voirie sur les rues Beaudry, Belcourt et Coursol effectués par l'entrepreneur Excapro excavation inc. dans le cadre du contrat VML-G-19-10;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Jonathan Bondu, technicien au Service des travaux publics et de l'ingénierie, de procéder à la réception définitive des ouvrages et à la libération finale des retenues contractuelles, soit un montant de 103 173,38 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, de procéder conformément à la recommandation de monsieur Jonathan Bondu à la réception définitive des ouvrages et à la libération finale des retenues contractuelles.

D'autoriser la trésorière à libérer ladite retenue, soit un montant de 103 173,38 \$, plus les taxes applicables à l'entrepreneur Excapro excavation inc.

Cette dépense est imputable au règlement numéro 332 et ses amendements.

ADOPTÉE.

20-12-811

APPROBATION DU CERTIFICAT DE PAIEMENT NO.2 POUR LA LIBÉRATION FINALE DES RETENUES DES TRAVAUX DE RESURFAÇAGE ET DE PAVAGE EN MILIEUX URBAIN ET SEMI-URBAIN, DEVIS VML-G-19-20

CONSIDÉRANT que la période de garantie contractuelle pour les travaux de resurfaçage et de pavage en milieux urbain et semi-urbain effectués en 2019 par l'entrepreneur Construction Norascon inc. dans le cadre du contrat VML-G-19-20 est terminée;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur François Gay, chargé de projets au Service des travaux publics et de l'ingénierie de procéder à la réception définitive des ouvrages et à la libération finale des retenues contractuelles, soit un montant de 17 878,76 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par madame la conseillère Éline Brière, de procéder, conformément à la recommandation de monsieur François Gay, à la réception définitive des ouvrages et à la libération finale des retenues contractuelles.

D'autoriser la trésorière à libérer ladite retenue, soit un montant de 17 878,76 \$, plus les taxes applicables à l'entrepreneur Construction Norascon inc.

Cette dépense est imputable aux règlements 312, 336 et 337 et au budget d'opération.

ADOPTÉE.

20-12-812

AUTORISATION DU PAIEMENT DES TRAVAUX ACCORDÉS À L'ENTREPRENEUR EN VERTU DE L'ANNEXE V – TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL EN MILIEU SEMI-URBAIN ET RURAL

CONSIDÉRANT les travaux accordés à l'entrepreneur Gaétan Lacelle Excavation inc. dans le cadre de l'annexe V pour les travaux de génie civil en milieux semi-urbain et rural, résolutions 20-09-602 et 20-11-705;

CONSIDÉRANT les montants de ces travaux à la hauteur de 26 940,23 \$ au certificat de paiement numéro 01 et 4 965,15 \$ au certificat de paiement numéro 02, pour un total de 31 905,38 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur François Gay, chargé de projets au Service des travaux publics et de l'ingénierie en date du 10 décembre 2020, à l'effet de procéder au paiement de ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'autoriser la trésorière, conformément à la recommandation de monsieur Gay, à procéder au paiement desdits travaux à l'entrepreneur Gaétan Lacelle Excavation inc., moins la retenue de 10 %, soit un montant de 28 714,84 \$, plus les taxes applicables.

Cette dépense est imputable au règlement 325 et ses amendements.

ADOPTÉE.

20-12-813

APPROBATION PROVISoire DES TRAVAUX 2020, APPROBATION DES AVENANTS NUMÉROS 21, 22, 23, 24, 7HQ ET 16HQ ET DU CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 04 DU CONTRAT VML-G-20-02 – TRAVAUX DE REVITALISATION DU CENTRE-VILLE

CONSIDÉRANT les avenants de modification suivants approuvés pour le projet de revitalisation du centre-ville :

21	Ajustement prix tarifs pour camionnage en vrac	11 148,70 \$
22	Remplacement de 3 boîtes de vanne	1 110,21 \$
23	Ajustement pour prix du carburant sur transport en VRAC	(2 664,89 \$)
24	Ajustement prix du bitume	(11 265,41 \$)
7HQ	GTR - Attente pour vanne hors fonction à enlever près du centre C.R.	1 146,48 \$
16HQ	GTR - Majoration de zone (pension)	6 641,25 \$

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 04 pour la période du 31 octobre 2020 au 30 novembre 2020 émis par WSP;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Marc-André Lajoie, ingénieur municipal au Service des travaux publics et de l'ingénierie en date du 11 décembre 2020, à l'effet de procéder à l'approbation des avenants de modification numéros 21, 22, 23, 24, 7HQ et 16HQ et du certificat de paiement numéro 04 pour la période du 31 octobre 2020 au 30 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par madame la conseillère Élane Brière, d'approuver, conformément à la recommandation de monsieur Marc-André Lajoie, ingénieur municipal au Service des travaux publics et de l'ingénierie, les avenants de modification numéros 21, 22, 23, 24, 7HQ et 16HQ en regard du contrat VML-G-20-02 pour les travaux de revitalisation du centre-ville.

D'approuver le certificat de paiement numéro 04 au montant de 43 111,40 \$, plus les taxes applicables.

D'autoriser la trésorière à procéder au paiement dudit certificat à l'entrepreneur Inter Chantiers moins la retenue de 10 %, soit un montant de 38 800,26 \$, plus les taxes applicables.

D'autoriser la trésorière à procéder au remboursement de la moitié de la retenue contractuelle des travaux 2020, soit un montant de 115 249,65 \$, plus les taxes applicables.

Cette dépense est imputable au règlement 351.

ADOPTÉE.

DÉPÔT DU RAPPORT DES TAXES À RECEVOIR AU 30 NOVEMBRE 2020

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de ce dépôt.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

20-12-814

LEVÉE DE LA SÉANCE

Madame la conseillère Éline Brière propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire